

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-07-2016.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Séverine BOURGET, Bruno GUILLET, Perrine OIRY, Laurent PREAULT, Patrice BAERT, Emmanuel VALOT, Elodie COUTAND, Laëtitia CHATRY, Jérôme QUINT, Valérie JOLLY et Carole ROCHETEAU.

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS qui avait donné pouvoir à Xavier PROUTEAU et Claude MORANDEAU étaient absents et excusés

André BEAUGENDRE a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 02-06-2016 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires n° 45-trivalis « trions c'est tout bon »-courrier du sénat

Ajout à la séance : néant

DELIBERATIONS PRISES

1. Présentation du bulletin municipal de juillet

Le conseil municipal approuve le bulletin n° 57

2. Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes

le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation financière à hauteur de 0.30 € / kg. »

3. Adhésion au label F.F.R. Vendée (Fédération Française de la Randonnée en Vendée) pour le sentier de la Nonnerie à la Boutière

Le conseil municipal demande la reconduction du label FFRandonnée pour le circuit de la Nonnerie à la Boutière pour 5 ans. Cette éligibilité au label sera confirmée après contrôle sur le terrain par un bénévole de la FFRandonnée Vendée à partir de la nouvelle grille d'évaluation. En cas de réponse positive, la labellisation ne sera validée qu'après :

- Mise en conformité d'un balisage parfaitement opérationnel et des éventuels autres problèmes signalés dans le contrôle
- Signature d'une convention de labellisation, mentionnant notamment le règlement d'usage de la marque collective « labellisée FFRandonnée »
- Le coût est de 10 € du km

4. Aménagement du nouveau rond-point aux Rouillères

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LANCELOT pour un montant de 15 840 € T.T.C. sous réserve d'acceptation de l'A.R.D. (l'Agence Routière Départementale)

5. Enquête publique pour la modification n° 2 du P.L.U

Le commissaire enquêteur est Jacky RAMBAUD

Lundi 1er août ouverture de l'enquête publique, 1^{ère} permanence de 9h à 12h30.

Jeudi 18 août 2^{ème} permanence de 9h à 12h30.

Samedi 3 septembre 3^{ème} permanence, de 9h à 12h30 et clôture du registre d'enquête

Approbation de la modification du P.L.U. lors de la réunion du conseil municipal du 06-10-2016

6. Choix de l'entreprise pour l'extension de la lagune

C'est l'entreprise SEDEP qui a été choisie pour un montant de travaux de 185 495.50 € H.T.

7. Point sur la cantine et la garderie périscolaires

Une réflexion est menée pour tout ce qui concerne la cantine et la garderie sur notre commune et sur la participation d'élèves chapellois à l'école publique de Palluau fréquentant les services périscolaires de la commune de Palluau.

8. Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente

La commission voirie-urbanisme se réunit vendredi 08/07/2016 pour approfondir le sujet

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des commissions

- La commission culturelle rappelle l'organisation de la manifestation de « l'humour est dans le pré » le samedi 27 août 2016
- La commission information se réunit le 29-08-2016 à 19h
- La commission scolaire se réunit le 12-07-2016 à 19h
- La commission voirie le 08-07-2016 à 19h

Le conseil municipal sera reporté

Le jeudi 08-09-2016 2016 à 20h30 au lieu du 01-09-2016

Le mardi 8-11-2016 au lieu du jeudi 03-11-2016 pour délibérer sur le choix des cabinets d'assurances suite au groupement de commandes

Prochaine réunion le jeudi 28 juillet 2016

Fin de séance à 23h

Le Maire : Xavier PROUTEAU